Demande de réexamen (DR)
Année d'imposition foncière 2027

mpac Société d'évaluation foncière des municipalités

Section 1 : À propos de votre propriété

Numéro de rôle (voir la page 1 de votre avis d'évaluation foncière)

Adresse de la propriété

Municipalité

Date (jj/mm/aaaa)

Adresse postale
(si elle est différente de l'adresse de la propriété)

Propriétaire 1 (nom de famille, prénom)

Propriétaire 2 (nom de famille, prénom)

Nom de l'entreprise (le cas échéant)

Poste/titre (le cas échéant)

Numéro de téléphone résidentiel

Autre numéro de téléphone

Adresse de courriel

Quelle est la valeur imposable de votre propriété en date du 1er janvier 2016, indiquée sur la première page de votre avis d'évaluation foncière ou de votre avis d'évaluation foncière modifié?

$

Section 2 : Les raisons pour lesquelles vous demandez un réexamen

Veuillez nous indiquer pourquoi vous nous demandez de réexaminer la valeur de votre propriété ou sa catégorie d'imposition. Vous devez inclure la base de votre demande et tous les faits pertinents. Prenez autant d'espace que nécessaire ou utilisez une seconde feuille si vous ne remplissez pas le formulaire en ligne.

Demande de réexamen (DR)
Année d'imposition foncière 2027

mpac Société d'évaluation foncière des municipalités

Numéro de rôle (voir la page 1 de votre avis d'évaluation foncière)

☐☐ ☐☐ ☐☐☐ ☐☐☐ ☐☐☐☐☐ ☐☐☐☐

Section 3 : Vos pièces justi catives

Incluez-vous des documents ou des photographies dans votre DR pour appuyer votre demande? Dans l'af rmative, veuillez cocher toutes les réponses applicables.

- ☐ Renseignements relatifs à la vente pour cette propriété et pour d'autres propriétés similaires
- ☐ Valeur imposable de propriétés similaires
- ☐ Photos de cette propriété ou d'autres propriétés similaires
- ☐ Autres documents, tels que des relevés relatifs au zonage municipal

Section 4 : Reconnaissance

La date limite pour le dépôt d'une DR est imprimée sur votre avis. Nous examinerons attentivement les renseignements que vous fournissez, ainsi que les informations relatives à votre propriété qui sont consignées dans nos dossiers. Vous recevrez les résultats par écrit une fois notre réexamen terminé.

En soumettant la présente DR à la SEFM, vous con rmez que vous avez le droit de la soumettre en vertu de la Loi sur l'évaluation foncière (ou, le cas échéant, que vous avez le droit de renseignements la DR au nom de votre entreprise), et qu'à votre connaissance, le contenu de la présente DR est véridique.

Les renseignements personnels que vous fournissez sont recueillis par la SEFM en vertu des articles 10, 11, 14, 15, 16 et 16.1 de la *Loi sur l'évaluation foncière* . Conformément aux obligations prescrites par la loi de la SEFM, vos renseignements personnels seront utilisés principalement à des fins d'évaluation foncière, mais ils peuvent également l'être à des fins de planification par les municipalités et les conseils scolaires, de préparation de la liste électorale préliminaire utilisée par les municipalités et les conseils scolaires pour créer la liste électorale finale utilisée aux fins des élections et de rapports démographiques. De plus, la SEFM peut utiliser vos renseignements pour obtenir des commentaires, faire des sondages et améliorer la prestation des programmes.

Demande de réexamen (DR)
Année d'imposition foncière 2027

mpac Société d'évaluation foncière des municipalités

Numéro de rôle (voir la page 1 de votre avis d'évaluation foncière)

☐☐ ☐☐ ☐☐☐ ☐☐☐ ☐☐☐☐☐ ☐☐☐☐

Section 5: Renseignements sur le représentant

Si vous voulez qu'une autre personne agisse en votre nom pendant l'évaluation de votre DR, veuillez remplir cette section et fournir une lettre d'autorisation pour cette personne. Vous pouvez également utiliser le formulaire d'autorisation du représentant disponible sur notre site Web à l'adresse mpac.ca.

La *Loi sur le Barreau* précise quelles personnes peuvent agir à titre de représentant pour un propriétaire. Les personnes autorisées par le Barreau de l'Ontario à exercer le droit ou à fournir des services juridiques en Ontario n'ont pas à fournir de lettres d'autorisation.

Nom du représentant (nom de famille, prénom)

Numéro d'inscription du Barreau

Numéro de téléphone

Appel auprès de la Commission de révision de l'évaluation foncière (CRÉF)

Vous pouvez également faire appel de l'évaluation de la SEFM par l'intermédiaire de la CRÉF. La CRÉF est un tribunal indépendant (organisme décisionnaire) mis sur pied par le ministère du Procureur général de l'Ontario.

Veuillez noter que si votre propriété ou une partie de celle-ci est classée comme propriété résidentielle, propriété agricole ou forêt aménagée, vous devez d'abord déposer une DR auprès de la SEFM et celle-ci doit prendre une décision avant que vous puissiez interjeter appel auprès de la CRÉF. La catégorie d'imposition de votre propriété est indiquée sur votre avis.

Vous disposez de 90 jours après la date à laquelle nous publions les résultats de votre DR pour soumettre un appel à la CRÉF. La date limite pour faire appel d'une évaluation à la CRÉF gurera dans la lettre que la SEFM vous envoie avec les résultats de la DR. La CRÉF a sa propre procédure d'appel. Pour en savoir plus, rendez-vous à l'adresse tribunalsontario.ca/cref/.

Contact us

Pour toute question concernant la collecte de données, veuillez prendre contact avec un représentant du service à la clientèle au 1 866 296-6722, ou par la poste à l'adresse suivante : SEFM, 1340 Pickering Parkway, bureau 101, Pickering (Ontario) L1V 0C4.

Si vous avez des besoins en matière d'accessibilité, veuillez nous informer de ce que nous pouvons faire pour mieux y répondre.